



Compte rendu de la séance du 21 février 2018

SEANCE DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc RAYSSEGUIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2018, affichée en mairie et sur les lieux habituels et distribuée le même jour.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2018
- 2018-13 RESSOURCES HUMAINES - Accroissement saisonnier d'activité
- 2018-14 RESSOURCES HUMAINES - Accroissement temporaire d'activité
- 2018-15 RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
- 2018-16 DOMAINE - Dénomination espace public jardin de l'hôtel de ville
- 2018-17 DOMAINE - Acquisition d'une emprise de 590 m² sur la parcelle B1471 pour agrandissement du parking de l'école de l'Estanque
- 2018-18 FINANCES - Demande de subvention pour le réaménagement de terrains de sports
- 2018-19 FINANCES - Demande de subvention pour la construction de tribunes et de vestiaires
- 2018-20 FINANCES - Participation communale - convention avec l'école Saint-Joseph : modification
- 2018-21 FINANCES - Vote des taux de fiscalité 2018
- 2018-22 FINANCES - Reprise anticipée des résultats 2017
- 2018-23 FINANCES - Vote du Budget Primitif 2018
- 2018-24 VIE LOCALE - Signature d'une convention avec CMJ pour l'organisation de la course « La Folle Furieuse » le 15 juillet 2018
- Questions diverses
- Communiqué d'informations du Maire

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc RAYSSEGUIER, Maire.

Monsieur Jean-Luc SALIERES - Madame Anne JULIEN - Monsieur Lionel CANEVESE - Madame Sandrine PERITA - Monsieur Aurelio FUSTER - Madame Thérèse SARMAN, Adjoints.

Monsieur Ludovic DARENGOSSE, Conseiller délégué.

Monsieur Damien AGUINET - Monsieur Francis ARNAUD - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Maxime DEMONGIN - Madame Sandrine DUMONT - Monsieur Vincent LAVIGNOLLE - Madame Marie-Hélène PEREZ - Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Arnaud DOYE à Monsieur Jean-Luc RAYSSEGUIER - **Madame Mylène MONCERET** à Madame Marie-Hélène PEREZ

Etaient absents excusés :

Monsieur Saïd BEKAMLA - **Madame Virginie BRETON** - **Madame Véronique DELANOE** - **Madame Isabelle GARCIA** - **Madame Vanessa POMMIER**

Composition légale du Conseil Municipal : 23 - Membres en exercice : 23

Membres présents : 16 - Mandats : 2

Ouverture de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à : 19 heures

Secrétaire de séance :

L'ordre du jour appelle la désignation du Secrétaire pour la présente séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Madame Sandrine DUMONT en qualité de secrétaire de séance, assistée de Madame Ingrid BIGORRA, Directrice Générale des Services et de Madame Céline ROBIN, Responsable Finances.

Procès-verbal de la séance du 24 Janvier 2018 - Adoption

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

<i>Votants : 18</i>	<i>Abstentions : 4</i>	<i>Exprimés : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>
----------------------------	-------------------------------	-----------------------------	-------------------------	--------------------------

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2018 a été adressé aux membres de l'Assemblée Municipale.

Après vote, le Conseil Municipal déclare que ce procès-verbal est adopté sans rectification.

Information sur les décisions du Maire (article L.2122-2 du CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014, lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions listées dans la délibération :

8-févr.	2018-01	Bail location CBE - avenant modification composition local (ajout cuisine)
---------	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ **PREND ACTE** du compte-rendu ci-dessus présenté et
- ❖ **DECLARE** n'avoir aucune observation.

2018-13 RESSOURCES HUMAINES - Accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des centres de loisirs enfants et adolescents/préadolescents pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis, ainsi que l'encadrement des enfants pendant les temps ALAE. Il rappelle également le fonctionnement des différents services communaux durant les vacances. Il indique que pour un bon fonctionnement et la continuité du service public en toutes périodes, il doit pouvoir procéder au recrutement d'agents saisonniers.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et notamment l'article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique,

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel pour tous accroissements saisonniers d'activité à des agents non titulaires dans le cadre de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dans les limites et conditions suivantes :

Service	Période	Fonction	Grade	Durée hebdo	Postes ouverts au 21/02/2018
BATIMENTS ET ESPACE PUBLICS	Avril à septembre 2017	Agent d'entretien	Adjoint territorial technique	TC ou TNC en fonction des besoins	3
ALAE ET ALSH (mercredi & samedi)	Avril à septembre 2017	Agent d'animation	Adjoint d'animation territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	9
ALAE ET ALSH (mercredi & samedi)	Avril à septembre 2017	Directeur adjoint de direction	Adjoint d'animation territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	1

		ALAE et/ou ALSH			
ALSH vacances de Toussaint	Année scolaire 2017/2018	Agent d'animation	Adjoint d'animation territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	1
ALSH vacances d'été	Année scolaire 2016/2017	Agent d'animation	Adjoint d'animation territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	7
ALSH vacances d'été	Année scolaire 2016/2017	Adjoint au directeur de CL	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC ou TNC en fonction des besoins	1
ECOLE MATERNELLE	Avril à septembre 2017	Agent d'école	Agent social	TC ou TNC en fonction des besoins	1
SERVICES ADMINISTRATIFS	Avril à Septembre 2017	Agent administratif	Adjoint administratif territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	3
BIBLIOTHEQUE	Avril à Septembre 2017	Agent du patrimoine	Adjoint du patrimoine	TC ou TNC en fonction des besoins	2
SERVICES TECHNIQUES	Avril à Septembre 2017	Agent d'entretien	Adjoint territorial technique	TC ou TNC en fonction des besoins	3

❖ **ACCEPTE D'ACCUEILLIR** des stagiaires extérieurs en formation B.A.F.A :

Nombre maximum de postes :	2
Indemnité de stage :	250 € pour le stage de 15 jours

- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant, étant précisé que les crédits prévisionnels suffisants seront portés au budget communal.

2018-14 RESSOURCES HUMAINES - Accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle que tout service pour faire face à des accroissements temporaires d'activité ou palier un surcroit de travail, doit pouvoir faire appel à des agents non titulaires.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,
des départements, et des régions,*

*Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des
fonctionnaires,*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction publique Territoriale et notamment l'article 3,*

*Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction
Publique,*

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel pour tous accroissements temporaires d'activité à des agents non titulaires dans le cadre de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dans les limites et conditions suivantes :

Service	Fonction	Grade	Durée hebdo	Poste ouverts au 21/02/2018
ANIMATION	Agent d'animation	Adjoint d'animation	TC ou TNC en fonction des besoins	9
ANIMATION	Adjoint au directeur de centre de loisirs	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC ou TNC en fonction des besoins	1
ANIMATION	Directeur de centre de loisirs	Animateur territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	1
BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS	Agent d'entretien	Adjoint territorial technique	TC ou TNC en fonction des besoins	3
BIBLIOTHEQUE	Agent territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine	TC ou TNC en fonction des besoins	2
ECOLE MATERNELLE	Agent d'école	Agent social	TC ou TNC en fonction des besoins	1
SERVICES ADMINISTRATIFS	Agent administratif	Adjoint administratif territorial	TC ou TNC en fonction des besoins	3

SERVICES TECHNIQUES	Agent d'entretien	Adjoint territorial technique	TC ou TNC en fonction des besoins	3
------------------------	----------------------	----------------------------------	--------------------------------------	---

- ❖ **LIMITE** l'ouverture de ces postes au 31 mars 2019,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant, étant précisé que les crédits prévisionnels suffisants seront portés au budget communal.

2018-15 RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications qu'il y a lieu d'apporter au tableau des effectifs permanents par l'ouverture de postes nécessaires à de nouveaux besoins afférents à certains services. Ces ouvertures pourront également bénéficier à l'évolution de carrière des agents de la collectivité. Il propose également la fermeture de postes vacants et renouvellera une proposition de fermeture, après nomination dans certains des nouveaux grades.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs du personnels communal arrêté le 29 mars 2017 modifié les 21/06/2017, 06/09/2017 et 15/11/2017.

- ❖ **DECIDE** de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communal :

Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Grade	Durée hebdo	Postes ouverts au 29/03/2017	ouverture au 21/02/2018	Fermeture au 21/05/2018	Postes ouverts au 21/02/2018
ADMINISTRATIF	A	DGS	DGS	TC	1			1
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	Attaché principal	TC	1			1
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	Attaché	TC	2		1	1
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	1			1
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC	1		1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	TC	1			1

ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	0	2		2
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	7		0	7
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	TC	4			4
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	TNC 28 :00	1			1
CULTURELLE	C	Adjoint territoriaux du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	TNC 28 :00	0	1		1
CULTURELLE	C	Adjoint territoriaux du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	TC	1			1
ANIMATION	B	Animateurs territoriaux	Animateur principal	TC	0	1		1
ANIMATION	B	Animateurs territoriaux	Animateur	TC	4		2	2
ANIMATION	C	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	TNC 30:00	3	1		4
ANIMATION	C	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	TNC 32:00	2			2
ANIMATION	C	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	TC	10			10
POLICE	B	Chefs de Service de Police Municipale	Chef de service de police principal 1 ^{ère} classe	TC	1			1
POLICE	C	Agents de Police Municipale	Brigadier-chef principal	TC	2			2
POLICE	C	Gardes Champêtres territoriaux	Garde Champêtre Chef pp	TC	1			1
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	TC	0	1		1
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TC	2			2
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TNC 30 :00	2			2
SPORTIVE	B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur des A.P.S	TC	1			1
SPORTIVE	C	Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Opérateur principal des A.P.S	TC	1			1
TECHNIQUE	B	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	TC	1		1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC	1			1
TECHNIQUE	B	Techniciens territoriaux	Technicien territorial	TC	1		1	0

TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	TC	1	1		2
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TC	1	2		3
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	2	2		4
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	TC	3			3
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint territorial technique	TC	17			17
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint territorial technique	TNC 20:00	1			1
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint territorial technique	TNC 29 :00	1			1
TOTAL					78	11	6	83

- ❖ **DIT** que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au Budget des exercices concernés,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2018-16 DOMAINE - Dénomination espace public jardin de l'hôtel de ville

Rapporteur : Madame Anne JULIEN

ADOPTE

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

La rapporteuse rappelle à l'assemblée que la dénomination des voies, espaces et bâtiments communaux relève de la compétence du conseil municipal dans le cadre de ses attributions.

A l'occasion de la commémoration des 50 ans de la mort de Martin Luther King, la commune de Bessières organisera une manifestation en l'honneur de cet activiste des droits civiques des noirs dans le monde entier début Avril 2018.

Pour cette occasion, le conseil municipal de la commune de Bessières souhaite nommer le jardin au sein de l'hôtel de ville de Bessières "Square Martin Luther King - 1929-1968".

**ENTENDU L'EXPOSE DE LA RAPPORTEUSE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles R 2512-6 et R 2512-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ❖ **ACCEPTE** la dénomination du jardin telle que proposée ci-dessus, "Square Martin Luther King - 1929-1968",

- ❖ **DECLARE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.

2018-17 DOMAINE - Acquisition d'une emprise de 545 m² sur la parcelle B1471 pour agrandissement du parking de l'école de l'Estanque

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SALIERES

Délibération suspendue, jusqu'à la transmission de nouveaux éléments par les consorts Cabanes.

2018-18 FINANCES - Demande de subvention pour le réaménagement de terrains de sports

Rapporteur : Monsieur Ludovic DARENGOSSE

ADOPTE

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la modernisation de la route départementale (RD 630), le Conseil départemental de la Haute-Garonne a pour projet la création d'un linéaire de délestage qui permettra d'éviter la traversée de Bessières, en contournant la commune par le sud.

Or, l'emprise de cette future voie de délestage inclut une partie de l'actuel « stade Jean Amat », impliquant ainsi le déplacement des terrains de football et de rugby.

La commune souhaite donc réaménager le « stade de Borde-Haute », qui était utilisé jusqu'alors uniquement comme stade d'entraînement.

Le coût prévisionnel de ces travaux est évalué à 650 000 € HT. Ce montant est inscrit au Budget Primitif 2018.

Ce projet étant éligible à une aide financière du Conseil Départemental ainsi qu'à plusieurs dotations étatiques, afin de réduire le reste à charge pour la commune, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Garonne ainsi que les services de l'Etat pour l'obtention de dotations au taux maximum.

Le plan de financement proposé est le suivant :

PROJET	Montant	PROJET	Montant
Réaménagement de terrains de sports (HT)	650 000 €	Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	195 000 €
TVA 20 %	130 000 €	Dotations de l'Etat	195 000 €
TOTAL	780 000 €	Autofinancement de la commune	390 000 €
		TOTAL	780 000 €

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- ❖ **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention en capital,
- ❖ **SOLLICITE** les services de l'Etat pour l'attribution de dotations en capital,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2018-19 FINANCES - Demande de subvention pour la construction de tribunes et de vestiaires

Rapporteur : Monsieur Ludovic DARENGOSSE

ADOPTE

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Le rapporteur informe l'assemblée que dans le cadre du réaménagement du « stade de Borde-Haute », la construction de tribunes et de vestiaires est prévue.

Le coût prévisionnel de ces travaux est évalué à 600 000 € HT. Ce montant est inscrit au Budget Primitif 2018.

Ce projet étant éligible à une aide financière du Conseil Départemental ainsi qu'à plusieurs dotations étatiques, afin de réduire le reste à charge pour la commune, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Garonne ainsi que les services de l'Etat pour l'obtention de dotations au taux maximum.

Le plan de financement proposé est le suivant :

PROJET	Montant	PROJET	Montant
Réaménagement de terrains de sports (HT)	600 000 €	Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	180 000 €
TVA 20 %	120 000 €	Dotations de l'Etat	180 000 €
TOTAL	720 000 €	Autofinancement de la commune	360 000 €
		TOTAL	720 000 €

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- ❖ **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute Garonne pour l'attribution d'une subvention en capital,
- ❖ **SOLLICITE** les services de l'Etat pour l'attribution de dotations en capital,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2018-20 FINANCES - Participation communale - convention avec l'école Saint-Joseph : modification

Rapporteur : Madame Sandrine PERITA

ADOPTE

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

La rapporteuse informe l'assemblée que la convention portant définition du forfait communal pour les classes sous contrat d'association, qui nous lie à l'école privée Saint-Joseph, doit être modifiée afin de prendre en compte les dépenses correspondant réellement au fonctionnement de l'école Saint-Joseph.

La rapporteuse indique que pour le calcul de la participation communale, certaines charges doivent être proratisées.

La rapporteuse présente les modifications apportées à cette convention.

**ENTENDU L'EXPOSE DE LA RAPPORTEUSE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** la convention portant définition du forfait communal pour les classes sous contrat d'association, qui nous lie à l'école privée Saint-Joseph, telle que présentée et annexée ;
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2018-21 FINANCES - Vote des taux de fiscalité 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Pour l'exercice 2018, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité, soit :

Taxe d'habitation	18,25%
Taxe Foncière "bâti"	15,98%
Taxe foncière "non bâti"	76,26%

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** les taux de fiscalité comme présentés ci-dessus,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 18	Abstentions : 4	Exprimés : 14	Pour : 14	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

L'instruction comptable M14 permet une reprise anticipée de résultats de l'exercice N-1, dès le vote du budget Primitif N, à condition de justifier ces résultats par :

- Une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- Un état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- Le compte de gestion s'il a pu être établi OU une balance et tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable.

Ces documents sont annexés à la délibération.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

Pour information, la délibération d'affectation des résultats définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

***ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL***

- ❖ **CONSTATE** les résultats de l'exercice budgétaire 2017
- ❖ **DECIDE** de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats calculés ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

	Commune	Cuisine centrale	PET 2002	Zone Artisanale	CFA	TOTAL GENERAL
Dépenses de fonctionnement	5 696 808,72	801 795,53	0,00		75 616,81	6 574 221,06
Recettes de fonctionnement	5 993 161,94	799 741,11	0,00	13 219,39	175 017,64	6 981 140,08
Résultat de fonctionnement de l'exercice	296 353,22	-2 054,42	0,00	13 219,39	99 400,83	406 919,02
Résultat reporté l'exercice N-1	600 000,00	155 271,97	0,00	0,00	0,00	755 271,97
Résultat de fonctionnement cumulé	896 353,22	153 217,55	0,00	13 219,39	99 400,83	1 162 190,99

Dépenses d'investissement	1 692 359,46	33 187,49		13 576,73	99 400,83	1 838 524,51
Recettes d'investissement	2 225 548,05	28 263,19		7 312,78	95 853,99	2 356 978,01
Résultat d'investissement de l'exercice	533 188,59	-4 924,30	0,00	-6 263,95	-3 546,84	518 453,50
Résultat reporté l'exercice N-1	450 308,55	80 176,29	247 631,74	-6 955,44	-92 283,47	678 877,67
Résultat d'investissement cumulé	983 497,14	75 251,99	247 631,74	-13 219,39	-95 830,31	1 197 331,17

Restes à réaliser dépenses	171 189,54	47 835,00			0,00	219 024,54
Restes à réaliser recettes	27 873,06				0,00	27 873,06
Solde de restes à réaliser	-143 316,48	-47 835,00	0,00	0,00	0,00	-191 151,48
Résultat d'investissement après RAR = Besoin de Financement	840 180,66	27 416,99	247 631,74	-13 219,39	-95 830,31	1 006 179,69

Résultat cumulé	1 879 850,36	228 469,54	247 631,74	0,00	3 570,52	2 359 522,16
------------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------	-----------------	---------------------

AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation obligatoire du besoin de financement de la section investissement (c/1068)				13 219,39	95 830,31	
Excédent de fonctionnement à capitaliser (c/1068)	250 000,00			0,00	3 570,52	
(c/002 DF) - Déficit de fonctionnement reporté						
(c/002 RF) - Excédent de fonctionnement reporté	646 353,22	153 217,55	0,00	0,00	0,00	
(001 DI) - Déficit d'investissement reporté			-247 631,74	13 219,39	95 830,31	
(c/001 RI) - Excédent d'investissement reporté	983 497,14	75 251,99				

-
- ❖ **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le Budget Primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser (sauf pour le budget Zone Artisanale qui sera clôturé).
 - ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2018-23 FINANCES - Vote du Budget Primitif 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 18</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 4</i>

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018.

Le Budget Commune

Un Budget Primitif 2018 proche du BP 2017

Conformément aux orientations budgétaires, les prévisions 2018 sont comparées au total prévisionnel voté en 2017, afin d'établir des évolutions cohérentes.

En effet, compte tenu de l'avancement du vote du Budget Primitif, la préparation des prévisions 2018 ne peut s'appuyer que partiellement sur l'exécution 2017 non définitive.

Les évolutions peuvent ainsi être présentées et justifiées sur une base votée 2017 et proposée 2018.

Aussi, l'analyse du Compte Administratif qui sera présentée ultérieurement s'appuiera quant à elle sur des comparaisons d'exécutions réelles, conformément aux examens étatiques à venir.

SECTION	SENS	CHAPITRE	Total voté en 2017 (hors affectations des résultats et avec reports)	BUDGET PRIMITIF 2018		Evolutions	
				Reports 2017	Propositions 2018		
Fonctionnement		002 Résultat d'exploitation reporté					
		013 Atténuations de charges	72 828,00		39 000,00	-33 828,00	-46,45%
		70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	245 400,00		281 000,00	35 600,00	14,51%
		73 Impôts et taxes	3 172 365,00		3 205 000,00	32 635,00	1,03%
		74 Dotations et participations	1 095 571,00		1 078 000,00	-17 571,00	-1,60%
		75 Autres produits de gestion courante	60 000,00		35 000,00	-25 000,00	-41,67%
		77 Produits exceptionnels	5 000,00		66 000,00	61 000,00	1220,00%
		Total Recettes de fonctionnement	4 651 164,00		4 704 000,00	52 836,00	1,14%
		011 Charges à caractère général	1 365 490,00		1 348 115,00	-17 375,00	-1,27%
		012 Charges de personnel et frais assimilés	2 557 211,00		2 588 000,00	30 789,00	1,20%
		014 Atténuations de produits	125 000,00		117 000,00	-8 000,00	-6,40%
		022 Dépenses imprévues					
		023 Virement à la section d'investissement					
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		100 000,00	0,00	0,00%
	65 Autres charges de gestion courante	524 912,00		491 800,00	-33 112,00	-6,31%	
	66 Charges financières	145 981,43		133 826,25	-12 155,18	-8,33%	
	67 Charges exceptionnelles			3 000,00	3 000,00		
	Total Dépenses de fonctionnement	4 818 594,43		4 781 741,25	-36 853,18	-0,76%	
Investissement		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
		021 Virement de la section d'exploitation (recettes)					
		024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	445 000,00		600 000,00	155 000,00	34,83%
		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	100 000,00		100 000,00	0,00	0,00%
		10 Immobilisations corporelles	254 999,82		255 000,00	0,18	0,00%
		13 Subventions d'investissement	301 252,33	27 873,06	7 000,00	-266 379,27	-88,42%
		Total Recette d'investissement	1 101 252,15	27 873,06	962 000,00	-111 379,09	-10,11%
		10 Immobilisations corporelles	5 000,00		3 000,00	-2 000,00	-40,00%
		16 Emprunts et dettes assimilées	184 000,00		190 000,00	6 000,00	3,26%
		20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	45 185,87	9 079,73	78 600,00	42 493,86	94,04%
	204 Subventions d'équipement versées	100 000,00		50 000,00	-50 000,00	-50,00%	
	21 Immobilisations corporelles	879 246,76	117 536,27	1 126 650,00	364 939,51	41,51%	
	23 Immobilisations en cours	777 193,36	44 573,54	780 000,00	47 380,18	6,10%	
	27 Autres immobilisations financières	500,00		1 000,00	500,00	100,00%	
	Total Dépenses d'investissement	1 991 125,99	171 189,54	2 229 250,00	409 313,55	20,56%	

Le tableau ci-dessus présente les propositions brutes 2018 ainsi que les Restes à réaliser 2017 (= reports), comparés aux crédits totaux votés en 2017, et ce, sans affectation des résultats.

Il convient de noter :

- ✓ Une diminution du besoin en fonctionnement : en 2017, les dépenses prévisionnelles étaient supérieures de 167 400 € par rapport aux recettes. En 2018, elles le sont de 77 700 € soit - 89 700 €.
- ✓ Une hausse du besoin de financement des investissements : + 520 700 €, expliqué principalement par l'absence d'inscription de subventions (non notifiées).

Zoom sur la masse salariale

Il est précisé que des ajustements ont été effectués par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires afin d'affiner tant les charges que les recettes qui concernent la masse salariale 2018.

Chapitre	Total voté 2017	Prévisions 2018	Evolution	
012 Charges de personnel	2 557 211	2 588 000	30 789	1,20%
011 Charges courantes (prime d'assurance)	68 000	80 000	12 000	17,65%
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	2 625 211	2 668 000	42 789	1,63%
013 Remboursement sur rémunération (part salariale Chèque déjeuner)	32 828	39 000	6 172	18,80%
70 Produits (remboursement commune rémunération chef de police)	30 000	30 000	0	0,00%
74 Dotations (participations emplois aidés)	30 000	10 000	-20 000	-66,67%
77 Produits exceptionnels (remboursements maladies)	40 000	43 000	3 000	7,50%
TOTAL RECETTES DE PERSONNEL	132 828	122 000	-10 828	-8,15%
COUT NET MASSE SALARIALE	2 492 383	2 546 000	53 617	2,15%

L'évolution nette de la masse salariale est évaluée à 53 617 €, soit + 2,15 %.

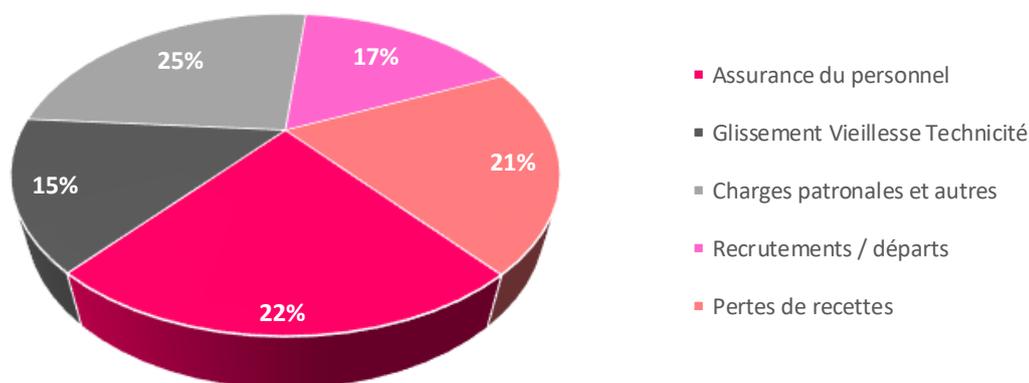
Cette évolution modérée s'explique principalement par le non renouvellement de deux contrats d'animateurs de 20h et un autre de 7h (soit - 28 800 €), le transfert de la compétence piscine et donc des recrutements saisonniers (-19 200€) et une hausse de la prévision des recettes

de la part salariale sur les chèques déjeuners et des remboursements maladies (agents à mi-temps thérapeutique et en longue maladie) pour + 9 000 €.

En effet, ces diminutions de charges compensent :

- La diminution des recettes au titre des emplois aidés (-20 000 €) : un reliquat devrait être perçu jusque la fin des deux contrats aidés encore en cours
- La hausse de la prime d'assurance du personnel (+12 000 €)
- Le Glissement Vieillesse Technicité (+8 000 €)
- Des recrutements : animateurs saisonniers (+ 12 000 €) et un adjoint à la Directrice Générale des Services (+ 45 000 €)
- Une hausse globale des charges patronales et avantages salariaux (adhésion au CNAS, ajustement du nombre de chèques déjeuners) : + 13 600 €

Composantes de l'évolution de la masse salariale prévisionnelle 2018
+ 53 600 €



Quelques chiffres sur les agents affectés au budget Principal de la Commune :

- ✓ 78 agents sont agents permanents de la commune de Bessières
- ✓ 78 % des agents permanents sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale
- ✓ 82 % des titulaires FPT sont de catégorie C

Un Budget Primitif 2018 par actions communales

Pour la seconde année consécutive, le Budget Primitif de la commune est présenté par actions communales.

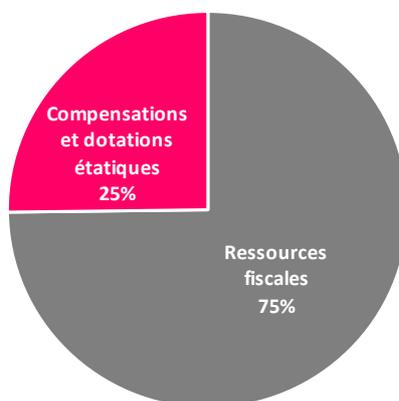
Cette approche politico-budgétaire est proposée aujourd'hui en **agrégeant les sections fonctionnement/investissement**. En effet, le vote de la section d'investissement est dorénavant par chapitre budgétaire (et non plus par opération), afin d'établir une cohérence budgétaire par rapport à la section de fonctionnement et à la nomenclature fonctionnelle.

- Quelles seront nos recettes 2018 issues de la fiscalité et des dotations étatiques ?

	Dépenses	Recettes	Net
Fiscalité (impôts et taxes)	205 000	3 225 000	3 020 000
Dotations étatiques (dont DGF)		1 017 000	1 017 000
TOTAUX	205 000	4 242 000	4 037 000

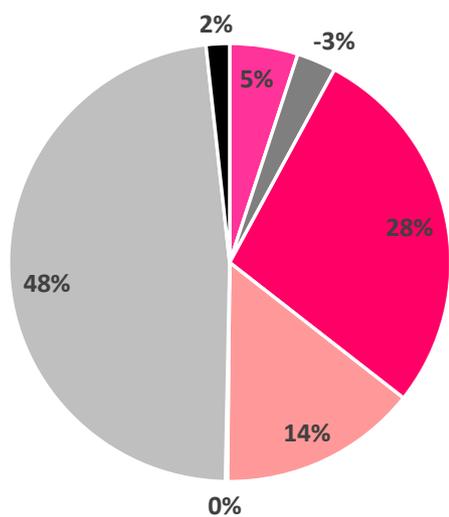
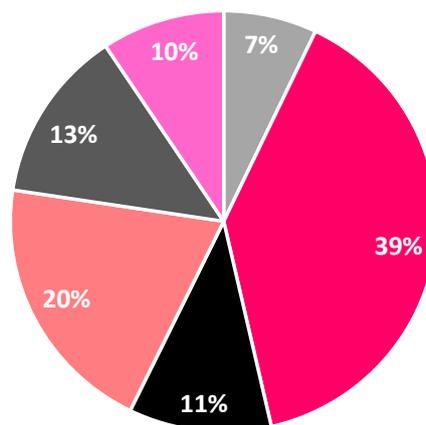
Ressources fiscales	Taxe incinérateur (net)	160 000	3 020 000
	FPIC (net)	-92 000	
	FNGIR	889 000	
	Attribution de Compensation	466 000	
	Taxe additionnelle aux droits de mutation	5 000	
	Taxes foncières et d'habitation	1 537 000	
	Taxe d'aménagement (INV)*	55 000	
Compensations et dotations étatiques	Compensations des Exonérations TF et TH	72 000	1 017 000
	Compensation réforme de la TP	400 000	
	Compensation pour perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation	110 000	
	FCTVA (dont 200 000 € INV)*	205 000	
	Dotations de solidarité rurale	135 000	
	Dotations Forfaitaire	95 000	

* Recettes inscrites en investissement



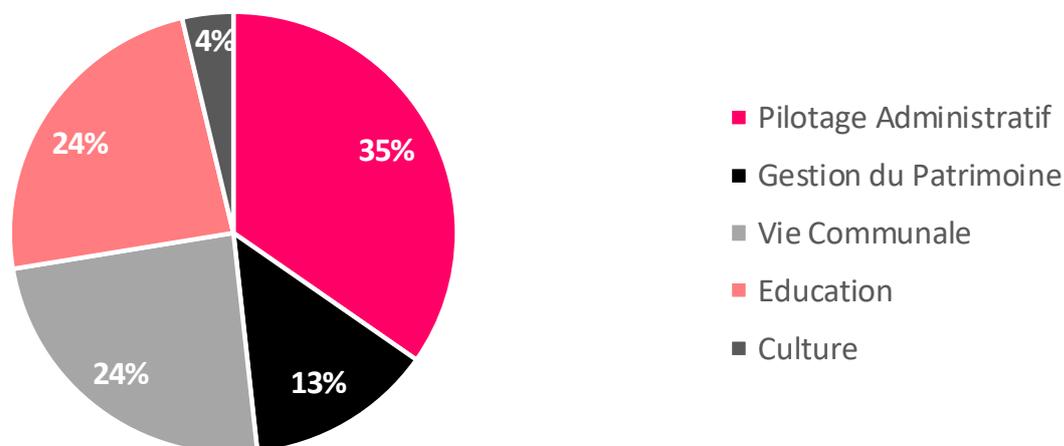
Il est noté qu'avec la réforme sur la Taxe d'Habitation, cette répartition risque fort de s'inverser et que la commune de Bessières perdra de la maîtrise sur l'évolution de ses ressources.

- Compensations des Exonérations TF et TH
- Compensation réforme de la TP
- Compensation pour perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation
- FCTVA (dont 200 000 € INV)*
- Dotation de solidarité rurale
- Dotation Forfaitaire



- Taxe incinérateur (net)
- FPIC (net)
- FNGIR
- Attribution de Compensation
- Taxe additionnelle aux droits de mutation
- Taxes foncières et d'habitation
- Taxe d'aménagement (INV)*

➤ Que vont financer ces 4 M€ de recettes ?



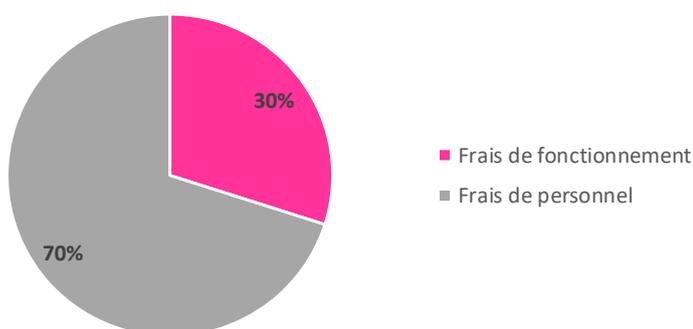
LE PILOTAGE ADMINISTRATIF

		Dépenses	Recettes	Coût
Investissement	Services transverses	1 001 758	44 881	956 877
	Cotisations et participations	226 350		226 350
	Amortissements = autofinancement des investissements	100 000		100 000
	Charges financières et admissions en non valeur	137 826		137 826
	Autres			
	TOTAUX	1 465 934	44 881	1 421 053
	Communication			0
	Services transverses	319 850		319 850
	Cotisations et participations			0
	Amortissements = autofinancement des investissements		100 000	-100 000
	Remboursement du capital	188 000		188 000
	Autres	115 000		
	TOTAUX	622 850	100 000	407 850
	TOTAL PILOTAGE ADMNISTRATIF 2018		2 088 784	144 881

FONCTIONNEMENT : + 5,48 %

Le budget des **services transverses** (ressources humaines, accueil, finances, comptabilité, juridique, informatique, communication et direction générale) comprend les salaires de 18 agents administratifs, un renfort estival et un stagiaire longue durée, les indemnités des élus, les fournitures administratives et de petits équipements, les frais d'annonces et insertions et de dématérialisation, les fluides du bâtiment « Mairie » (gaz, électricité, eau), la maintenance, les abonnements spécifiques, les frais d'actes et de contentieux, d'affranchissement, de télécommunication, d'assurance et toutes les dépenses liées à la communication : frais d'impression, abonnements et supports de communication...

Il est précisé qu'une recette nouvelle est inscrite : 15 000 € à percevoir de la Communauté de Communes du Val Aïgo au titre de la Maison de Services Au Public.



Les **cotisations et participations** comprennent essentiellement les contributions à différents syndicats (SDIS, SIAH, SDEGH ...).

INVESTISSEMENT : 622 850 €

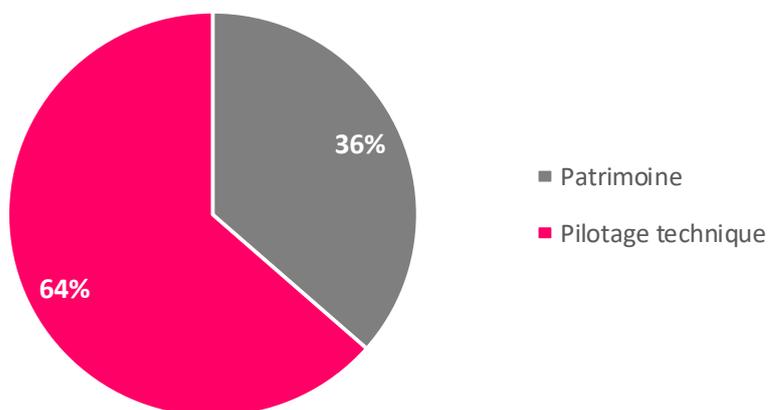
Outre le remboursement du capital des emprunts, il est prévu principalement :

- des crédits dans le cas d'un versement à la Communauté de Communes pour des travaux de voirie,
- l'achat d'un terrain
- des frais d'études et d'urbanisme
- l'achat de logiciels et de matériel informatique

LA GESTION DU PATRIMOINE

		Dépenses	Recettes	Coût
Fonctionnement	Patrimoine	114 526		114 526
	Pilotage technique	416 270	15 528	400 743
	TOTAUX	530 796	15 528	515 268
Investissement	Patrimoine	140 500		140 500
	Pilotage technique	47 000		47 000
	TOTAUX	187 500	0	187 500

TOTAL GESTION DU PATRIMOINE 2018	718 296	15 528	702 768
---	----------------	---------------	----------------



FONCTIONNEMENT : + 5,29 %

Le patrimoine : les aires de jeux, les appartements de la Poste et rue du Grand Pastellié, les cimetières, les points de collecte des ordures ménagères, l'éclairage public, les lieux de culte et les WC publics.

Ce patrimoine occasionne des frais de maintenance, de fluides, de travaux d'entretien...

Le **pilotage technique** comprend les salaires des 9 agents techniques ainsi que les fournitures nécessaires aux travaux en régie, les vêtements de travail, les frais liés au bâtiment des services techniques (fluides, maintenance...), la location de la balayeuse et enfin l'entretien, le carburant et l'assurance des matériels et véhicules techniques...

INVESTISSEMENT : 187 500 €

Les investissements 2018 sur le patrimoine communal comprennent :

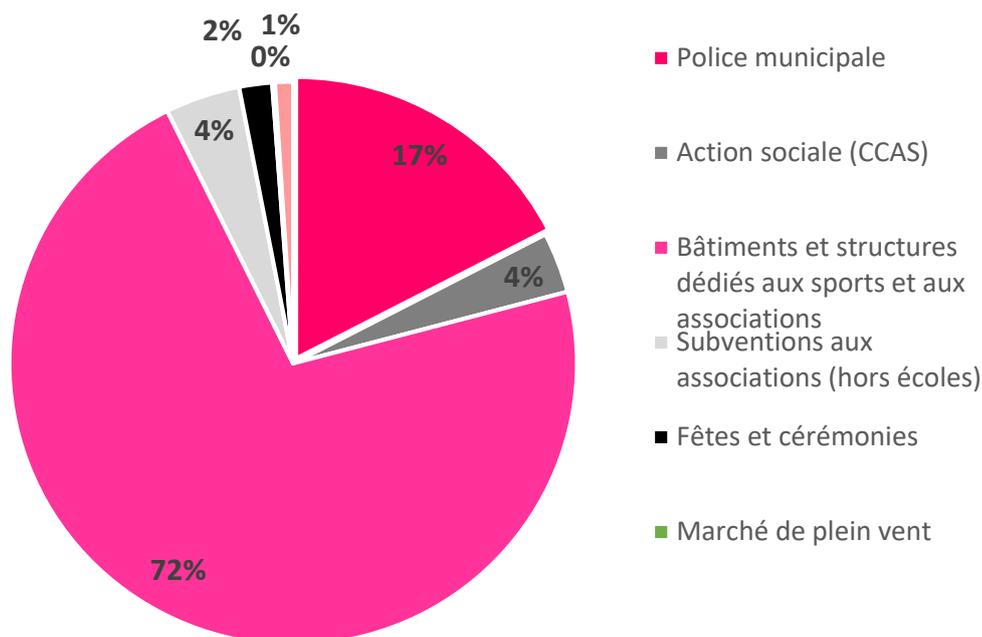
- La remise en état des aires de jeux
- Le réaménagement de la salle de bain d'un locataire en situation de handicap
- Des travaux d'assèchement et de câblage à l'église

- Des équipements et des travaux de voirie
- Des travaux sur les berges du Tarn

L'achat d'un nouveau polybenne est proposé pour un montant de 47 000€.

LA VIE COMMUNALE

		Dépenses	Recettes	Coût
Fonctionnement	Police municipale	262 136	37 466	224 669
	Action sociale (CCAS)	45 000		45 000
	Bâtiments et structures dédiés aux sports et aux associations	264 398	666	263 732
	Subventions aux associations (hors écoles)	55 075		55 075
	Fêtes et cérémonies	24 260		24 260
	Marché de plein vent	3 000	5 000	-2 000
	Economie et Développement durable	13 300		13 300
	TOTAUX	667 169	43 132	624 036
Investissement	Police municipale	820		820
	Action sociale (CCAS)			0
	Bâtiments et structures dédiés aux sports et aux associations	1 265 000	600 000	665 000
	Subventions aux associations (hors écoles)			0
	Fêtes et cérémonies			0
	Marché de plein vent			0
	Economie et Développement durable			0
TOTAUX	1 265 820	600 000	665 820	
TOTAL VIE COMMUNALE 2018		1 932 989	643 132	1 289 856



FONCTIONNEMENT : - 9,99%

La **police municipale** inclut le salaire des 4 agents de police (dont le salaire du responsable remboursé au 3/7^{ème} par les communes de Mirepoix et Buzet sur Tarn) ainsi que les frais de fonctionnement (remboursés également selon la même répartition).

L'**action sociale** est représentée par la subvention d'équilibre prévisionnelle à verser au budget du CCAS (en forte diminution par rapport à 2017 : 84.600 € contre 45.000 € prévus en 2018). Le budget principal de la commune versera cette subvention d'équilibre après constatation des réalisations 2018.

Les **bâtiments dédiés aux sports et aux associations** sont les suivants : Armonia, La croix rouge, le billard, le boulodrome couvert, le city stade, Efferv&sens, les restos du cœur, la salle d'escalade, le skate park, Soleiha, les 2 stades, le tennis.

Les charges de ces bâtiments comprennent les salaires d'un agent technique ainsi que les fluides, travaux d'entretien, fournitures et maintenances.

Le budget « **fêtes et cérémonies** » regroupe les dépenses liées aux 4 cérémonies annuelles, du forum des associations, des vœux à la population et des animations et événements divers qui rythment la vie communale.

Le budget **Economie et développement durable** représente les crédits dédiés aux actions envers les entreprises et l'Agenda 21. Il n'y a plus de subvention d'équilibre à verser au budget annexe Zone Artisanale.

INVESTISSEMENT : 1 265 820 €

Cet exercice 2018 sera marqué par :

- la construction du nouveau complexe sportif, en lieu et place du stade Borde Haute : la 1^{ère} tranche comprend la préparation des terrains de grands jeux pour 780 000 €. La

vente des terrains incluant le stade Jean Amat est prévue pour un montant de 600 000 €

- la construction d'un tennis couvert pour 450 000 €

La mise en enrobé aux abords du skate park et des travaux sur Soleiha (câblage, porte, climatisation) complètent ces investissements 2018 de la Vie Communale.

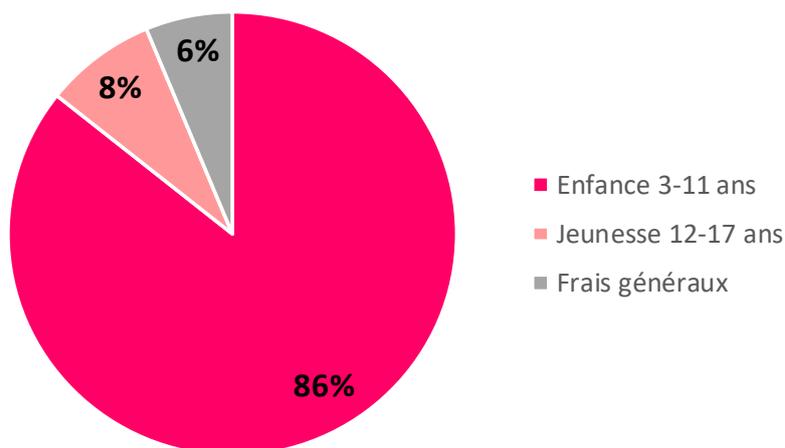
A titre informatif, les plans de financement prévisionnels pluriannuels sur les 2 grands projets sont les suivants :

EXERCICE	TENNIS			STADE		
	DEPENSES	RECETTES	COÛT	DEPENSES	RECETTES	COÛT
2018	450 000			780 000	Terrains	
TOTAL 2018	450 000	0	-450 000	780 000	0	-780 000
2019		70 127 FCTVA sur 95% 108 000 30% CD		780 000	Tribunes et vestiaires 195 000 30% CD terrains 121 554 FCTVA sur 95% Terrains 195 000 30% subv Etat Terrains	
TOTAL 2019	0	178 127	178 127	780 000	511 554	-268 446
2020					195 000 30% CD tribunes et vestiaires 121 554 FCTVA sur 95% Tribunes et vestiaires 195 000 30% subv Etat Tribunes et vestiaires	
TOTAL 2020	0	0	0	0	511 554	511 554
TOTAL	450 000	178 127	-271 873	1 560 000	1 023 107	-536 893

L'EDUCATION

		Dépenses	Recettes	Coût
Fonctionnement	Enfance 3-11 ans	1 506 964	537 890	969 074
	Jeunesse 12-17 ans	112 989	12 998	99 991
	Frais généraux	89 989	11 173	78 817
	TOTAUX	1 709 943	562 061	1 147 882
Investissement	Enfance 3-11 ans	120 830	7 000	113 830
	Jeunesse 12-17 ans	1 500		1 500
	Frais généraux	350		350
	TOTAUX	122 680	7 000	115 680

TOTAL EDUCATION 2018 1 832 623 569 061 1 263 562



FONCTIONNEMENT : - 9,49 %

L'**enfance 3-11 ans** comprend tous les crédits des structures suivantes : 2 ALAE (maternelle et élémentaire), le centre de Loisirs 3-10 ans, les 2 groupes scolaires (maternelle et élémentaire) et leur restauration respective. La participation communale à l'école privée Saint Joseph est également prévu dans cet axe politique. Enfin, sont ajoutées les dépenses liées au RASED, dépenses qui doivent être totalement financées par le Conseil Départemental.

La **jeunesse 12-17 ans** est représentée par le centre de loisirs 10-13 ans, le PAAJ et le CLAC.

Les **frais généraux de l'Education** comprennent les charges transversales : la documentation, la formation, les frais bancaires liés au paiement des familles et les salaires d'un agent administratif à mi-temps ainsi que le responsable du pôle.

Les frais de personnel n'ont toujours pas pu être repartis dans les différentes structures car de nombreux agents sont affectés à plusieurs structures ; ce travail reste à faire.

Les recettes des structures proviennent principalement de la CAF et des familles.

La diminution du fonctionnement de l'Education est issue de la combinaison de deux facteurs : une prévision plus rigoureuse quant aux dépenses et des recettes affinées par rapport au réalisé 2017.

INVESTISSEMENT : 122 680 €

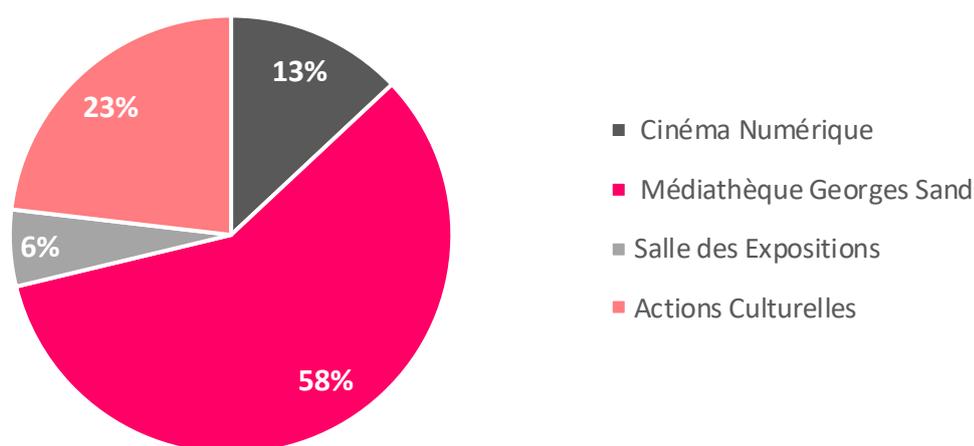
Au-delà des achats récurrents de matériel sportifs et petits équipements, des crédits sont prévus pour :

- du matériel informatique pour l'école élémentaire Louise Michel qui est financé à 50% par une subvention de l'Etat
- l'école maternelle de l'Estanque : des travaux sur le système de désenfumage, la pose d'un mur rideau et de faïence en PVC dans la cuisine
- l'école élémentaire Louise Michel : la pose d'une nouvelle porte extérieure sur le bâtiment

CULTURE

		Dépenses	Recettes	Coût
Fonctionnement	Cinéma Numérique	28 324	9 280	19 045
	Médiathèque Georges Sand	110 864	2 465	108 399
	Salle des Expositions	11 128	133	10 994
	Actions Culturelles	52 584	24 519	28 064
	TOTAL FONCTIONNEMENT	202 900	36 398	166 502
Investissement	Cinéma Numérique	1 900		1 900
	Médiathèque Georges Sand	25 050		25 050
	Salle des expositions	2 050		2 050
	Actions Culturelles	1 400		1 400
	TOTAL INVESTISSEMENT	30 400	0	30 400

TOTAL CULTURE 2018 233 300 36 398 196 902



La culture comprend 4 agents : 2 sur la Médiathèque, 1 agent à 40% sur le cinéma et à 60% sur les animations culturelles et 1 responsable dont la charge salariale a été réparti sur les différents services.

FONCTIONNEMENT : - 11,33%

Les principales charges, hors personnel, sont les suivantes :

- Cinéma : la diffusion des films
- Médiathèque : les fluides du nouveau bâtiment (estimatifs) qui représentent plus de 50% des charges
- Actions culturelles : les projets eux-mêmes

Les recettes sont issues des droits d'entrée et d'adhésion et, pour 2018, 21 000 € sont inscrits au titre d'un mécénat pour la Culture.

INVESTISSEMENT : 30 400 €

Les investissements dédiés à la Culture sont prévus pour l'achat de livres, CD et DVD, de la signalétique, l'acquisition d'un ampli et l'aménagement de la salle des expositions.

➤ Une reprise anticipée de résultats 2017 qui établit le Budget Primitif 2018

Compte tenu de la date du vote du Budget Primitif 2018, le Compte Administratif 2017 n'est pas arrêté. En conséquence, la **reprise anticipée des résultats 2017** pour équilibrer le Budget Primitif 2018 est **approximative**. L'ajustement final sera voté lors du budget Supplémentaire qui fera suite au vote du Compte Administratif 2017 avant le 30 juin 2018.

Les crédits 2017 en investissement qui constituent des Restes A Réaliser sont reportés sur l'exercice 2018 et intégrés au Budget Primitif. Le solde négatif de ces reports s'élève à - 143 316,48 €.

Aucun emprunt n'est donc nécessaire pour équilibrer ce budget 2017 : la commune poursuit son désendettement.

En conséquence, l'affectation des résultats 2016 va permettre d'équilibrer les sections et il est proposé de répartir entre les différents chapitres budgétaires les crédits restants disponibles suite à cette affectation.

Il est noté que la subvention d'équilibre 2017 octroyée au budget du CCAS n'a pas encore été prise en compte dans le résultat : 50 000 € sont donc conservés et affectés au chapitre 65.

Le Budget Primitif 2018 de la commune s'établit alors ainsi :

SECTION	SENS	CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2018			
			Propositions 2018	Reports 2017	Reprise et affectation des résultats 2017	TOTAL PREVISIONNEL 2018
Fonctionnement		002 Résultat d'exploitation reporté			646 353,22	646 353,22
		013 Atténuations de charges	39 000,00			39 000,00
		70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	281 000,00			281 000,00
		73 Impôts et taxes	3 205 000,00			3 205 000,00
		74 Dotations et participations	1 113 000,00			1 113 000,00
		75 Autres produits de gestion courante	0,00			0,00
		77 Produits exceptionnels	66 000,00			66 000,00
		Total Recettes de fonctionnement	4 704 000,00		646 353,22	5 350 353,22
		011 Charges à caractère général	1 348 115,00		50 000,00	1 398 115,00
		012 Charges de personnel et frais assimilés	2 588 000,00		50 000,00	2 638 000,00
		014 Atténuations de produits	117 000,00		3 000,00	120 000,00
		022 Dépenses imprévues			100 000,00	100 000,00
		023 Virement à la section d'investissement			235 611,97	235 611,97
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00			100 000,00
	65 Autres charges de gestion courante	491 800,00		100 000,00	591 800,00	
	66 Charges financières	133 826,25			133 826,25	
	67 Charges exceptionnelles	3 000,00		30 000,00	33 000,00	
	Total Dépenses de fonctionnement	4 781 741,25	0,00	568 611,97	5 350 353,22	
	Equilibre du fonctionnement	-77 741,25	0,00	77 741,25	0,00	
Investissement		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			983 497,14	983 497,14
		021 Virement de la section d'exploitation (recettes)			235 611,97	235 611,97
		024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	600 000,00			600 000,00
		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	100 000,00			100 000,00
		10 Immobilisations corporelles	255 000,00			255 000,00
		dont affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement			250 000,00	505 000,00
		13 Subventions d'investissement	7 000,00	27 873,06		34 873,06
		Total Recette d'investissement	962 000,00	27 873,06	1 469 109,11	2 458 982,17
		10 Immobilisations corporelles	3 000,00			3 000,00
		16 Emprunts et dettes assimilées	190 000,00			190 000,00
		20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	78 600,00	9 079,73		87 679,73
		204 Subventions d'équipement versées	50 000,00			50 000,00
		21 Immobilisations corporelles	1 126 650,00	117 536,27	28 542,63	1 272 728,90
		23 Immobilisations en cours	780 000,00	44 573,54	30 000,00	854 573,54
	27 Autres immobilisations financières	1 000,00			1 000,00	
	Total Dépenses d'investissement	2 229 250,00	171 189,54	58 542,63	2 458 982,17	
	Equilibre de l'investissement	-1 267 250,00	-143 316,48	1 410 566,48	0,00	

Ce budget Primitif 2018 de la Commune de Bessières a été construit de façon différente tout en conservant les principes politiques, à savoir la non augmentation des taux de fiscalité et le non recours à l'emprunt ; Méthodologie différente de par la reprise anticipée des résultats qui permet de distinguer les deux étapes fondamentales de la vie budgétaire : le Budget Primitif et le Compte Administratif. Méthodologie également différente de par la préparation budgétaire basée sur les prévisions de l'exercice budgétaire, au regard des réalisations connues afin d'affiner au mieux les crédits proposés.

Aussi, les nouvelles mesures gouvernementales qui vont encore peser sur le budget communal constituent des incertitudes de plus en plus difficiles à anticiper dont seule la maîtrise budgétaire pourra tenter de contrer. C'est pourquoi, l'analyse du compte administratif 2017 fera l'objet d'une attention particulière afin de présenter aussi bien les freins que les leviers budgétaires.

Le défi de l'exercice 2018 sera donc de dégager de nouvelles marges de manœuvre tout en poursuivant les projets en cours.

Les Budgets Annexes

Le budget Cuisine Centrale

Ce budget sera déficitaire à la clôture 2017 et un travail sera engagé en 2018 sur l'évolution des prix des denrées, les tarifs pratiqués et plus globalement le rééquilibrage de ce budget qui subit des contraintes techniques aux conséquences financières importantes.

SECTION	SENS	CHAPITRE	Total voté 2017	BP 2018	Evolution	Report 2018	Total BP 2018	
Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	155 271,97	150 539,93	-4 732,04	-3,05%	150 539,93	
	013	Atténuations de charges	21 110,00	12 000,00	-9 110,00	-43,15%	12 000,00	
	Recette	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services...	750 000,00	760 000,00	10 000,00	1,33%	760 000,00
	74	Dotations et participations	3 000,00	1 500,00	-1 500,00	-50,00%	1 500,00	
	75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		-2 000,00	-100,00%	0,00	
	Total Recette de fonctionnement			931 381,97	924 039,93	-7 342,04	-0,79%	924 039,93
	Dépense	011	Charges à caractère général	570 381,97	559 739,93	-10 642,04	-1,87%	559 739,93
		012	Charges de personnel et frais assimilés	299 650,00	302 000,00	2 350,00	0,78%	302 000,00
		022	Dépenses Imprévues		50 000,00	50 000,00		50 000,00
		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 000,00	10 000,00	-46 000,00	-82,14%	10 000,00
66		Charges financières	850,00	300,00	-550,00	-64,71%	300,00	
67		Charges exceptionnelles	4 500,00	2 000,00	-2 500,00	-55,56%	2 000,00	
Total Dépense de fonctionnement			931 381,97	924 039,93	-7 342,04	-0,79%	924 039,93	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	80 176,29	75 251,99	-4 924,30	-6,14%	75 251,99	
	Recette	10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	6 000,00	-2 000,00	-25,00%	6 000,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	4 200,00		-4 200,00	-100,00%	0,00	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 000,00	10 000,00	-46 000,00	-82,14%	10 000,00	
	Total Recette d'investissement			88 176,29	91 251,99	-11 124,30	3,49%	91 251,99
	Dépense	16	Emprunts et dettes assimilées	9 500,00	5 000,00	-4 500,00	-47,37%	5 000,00
21		Immobilisations corporelles	138 876,29	38 416,99	-100 459,30	-72,34%	47 835,00	
Total Dépense d'investissement			148 376,29	43 416,99	-104 959,30	-70,74%	47 835,00	

Fonctionnement : Stabilité et optimisation

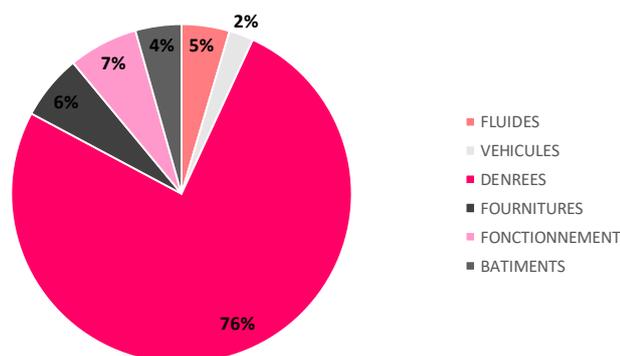
Pour 2018, les recettes issues de la production de repas ont été réévaluées et affinées au vu des ventes 2017.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont été estimées au plus près, avec une prévision de dotations aux amortissements de 10 000 € qui pèse sur la section.

La masse salariale nette s'élève à 290 000 € et fera l'objet d'une analyse plus détaillée courant 2018.

Grâce au report d'excédent de fonctionnement de 150 540 €, il est proposé d'inscrire 50 000 € en dépense imprévues et 100 000 € répartis sur les différents chapitres (dont près de 60 000 € en charges courantes – chapitre 011).

CHARGES COURANTES (Chapitre 011)



Investissement : utilisation de l'excédent et désendettement

Le report d'excédent d'investissement de 75 250 € permet de financer le report de l'achat du camion frigorifique (47 835 €) et également les besoins en équipements qui datent, pour la plupart, de la création de la cuisine centrale (17 ans) : plaques thermoscelleuses, chariots, feux vifs et plaque de chauffe. Enfin, suite à un contrôle sanitaire, le sol de la pièce réservée aux agents doit être rénové.

Le Budget Parc Economique du Triangle

SECTION	SENS	IMPUTATION COMPTABLE	BP 2018
Fonctionnement	Recette	77 - 7785 Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	396 213,49
		70- 7015 Ventes de terrains aménagés	414 434,68
	TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		810 648,17
	Dépense	040-7133 Reprise du stock initial	810 645,23
		67 - 678 Charges exceptionnelles	2,94
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		810 648,17	
Investissement	Recette	041 - 2313 Constructions	346 209,75
		041 - 2315 Installations, matériel et outillage techniques	125 773,89
		040-3555 Reprise du stock initial	810 645,23
	TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT		1 282 628,87
	Dépense	001 Déficit d'investissement reporté	247 631,74
		10 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	396 213,49
		16-168741 Remboursement de l'avance du budget principal de la Commune	166 800,00
		041- 3555 Terrains aménagés	471 983,64
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 282 628,87

Dans l'attente d'un travail de reconstitution comptable des ventes en fonction du périmètre de la zone d'activité (travail à effectuer en 2018), le budget Primitif du budget PET 2003 retranscrit les écritures de régularisation proposées en grande partie par le trésorier.

Le Budget Centre de Formation des Apprentis

Ce budget s'autofinance puisque l'annuité d'emprunt, ainsi que la taxe foncière, sont intégralement remboursées par le CFA.

Cet emprunt doit se terminer en 2031.

SECTION	SENS	IMPUTATION	Total voté 2017	BP 2018	EVOLUTION	
Fonctionnement	Recette	70 70878-Remboursement Taxe foncière par le CFA	7 445,00	8 300,00	855,00	11,48%
		75 752 - Loyers	164 005,12	167 572,64	3 567,52	2,18%
	Total Recette de fonctionnement		171 450,12	175 872,64	4 422,52	2,58%
	Dépense	011 63512- Taxe Foncière	7 445,00	8 300,00	855,00	11,48%
		66 66111-Charges financières	68 171,81	64 493,72	-3 678,09	-5,40%
		023 Virement à la section d'investissement	95 833,31	103 078,92	7 245,61	7,56%
Total Dépense de fonctionnement		171 450,12	175 872,64	4 422,52	2,58%	
Investissement	Recette	021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	95 833,31	103 078,92	7 245,61	7,56%
		10 1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	95 853,99	99 400,83	3 546,84	3,70%
	Total Recette d'investissement		191 687,30	202 479,75	10 792,45	5,63%
	Dépense	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	92 283,47	95 830,31	3 546,84	3,84%
		16 Emprunts et dettes assimilées	99 403,83	106 649,44	7 245,61	7,29%
Total Dépense d'investissement		191 687,30	202 479,75	10 792,45	5,63%	

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **ADOPTE** le Budget Primitif 2018 comme présenté,
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes pièces s'y rapportant.

2018-24 VIE LOCALE - Signature d'une convention avec CMJ pour l'organisation de la course « La Folle Furieuse » le 15 juillet 2018

Rapporteur : Monsieur Aurélio FUSTER

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 18	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0

Le rapporteur propose à l'assemblée l'organisation de la course « La Folle Furieuse », le 15 juillet 2018. L'événement est dans l'air du temps, fédérateur, festif, sportif, familial et son concept regroupe des valeurs porteuses auxquelles chacune des parties adhère.

Cet événement « La Folle Furieuse® » est l'opportunité de valoriser un territoire en accueillant un nombre important de participants, accompagnateurs et visiteurs.

La convention annexée, a pour objet de contractualiser l'accord de faisabilité qui lie les parties. En effet, CMJ (l'organisateur) propose d'organiser cet événement sur la commune et la Mairie accueille ledit événement selon certaines conditions (la ville d'accueil).

Cette convention permet aux parties d'engager toutes les actions nécessaires, afin que l'événement se produise.

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR et APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- ❖ **APPROUVE** la convention telle que présentée et annexée,
- ❖ **DIT** que les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription au budget des exercices concernés
- ❖ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de l'acte authentique ainsi que de toutes autres pièces s'y rapportant.

Communiqué d'informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire prononce la fin de la séance à : 21h00

Questions orales :